

# Lettre à la Présidente de la Commission européenne

## Lettre Recommandée AR

**À l'attention de Madame Ursula von der Leyen**

Présidente de la Commission européenne

Rue de la Loi 200

B-1049 Bruxelles – Belgique

**Objet : Urgence absolue – Demande de création d'une Commission spéciale indépendante européenne et de protection immédiate**

Madame la Présidente,

Je vous adresse ce courrier en ma qualité de citoyen européen afin d'attirer votre attention sur une situation d'une gravité exceptionnelle, détaillée dans le document ci-dessous intitulé *Texte fondateur européen et international – Urgence absolue – Résolution totale*.

Ce texte constitue un cri d'alerte et une demande d'intervention immédiate. Il expose un ensemble de faits documentés, d'atteintes graves à l'État de droit, et d'obstacles institutionnels répétés qui m'empêchent d'exercer mes droits fondamentaux et de poursuivre un projet bancaire innovant à fort impact social, dans un marché européen d'environ 20 000 milliards d'euros.

Au regard de la nature transnationale des faits, de l'implication potentielle de fonds publics européens, et de la défaillance manifeste des mécanismes nationaux, je sollicite de votre haute bienveillance :

1. L'ouverture immédiate d'une **commission spéciale indépendante**, sous supervision de la Commission européenne, chargée d'investiguer et de proposer des mesures provisoires de protection ;
2. La mise en place d'un **accès sécurisé** pour la transmission et la sauvegarde de l'ensemble des preuves et documents connexes ;
3. L'étude d'une **procédure dérogatoire d'urgence** afin d'assurer ma sécurité physique et juridique.

Je me tiens à votre entière disposition pour toute audition, entretien ou transmission complémentaire de pièces.

Veuillez croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mon profond respect et de mon attachement aux valeurs fondatrices de l'Union européenne.

# TEXTE FONDATEUR EUROPÉEN ET INTERNATIONAL — URGENCE ABSOLUE — RÉSOLUTION TOTALE

*(Demande urgente de création d'une Commission spéciale indépendante et de protection immédiate du lanceur d'alerte économique et institutionnel)*

Je m'adresse à vous parce qu'il n'y a plus de temps à perdre. Ce dossier n'est pas une plainte ordinaire. C'est l'alerte d'un citoyen européen qui porte, documente et prouve depuis plus d'une décennie un système de neutralisation organisé, multidimensionnel et transnational visant à le supprimer — économiquement, juridiquement, humainement. Il s'agit d'une prise d'otage systémique de l'État de droit.

Mon parcours est simple à résumer : j'ai conçu et porté un modèle bancaire européen, validé par le Chef Economiste de la Banque Centrale de Lituanie (ou sont régulés Google Pay et Revolut), destiné à sécuriser les dépôts à 100% et à redistribuer de la valeur aux citoyens. Ce projet s'inscrit dans un marché européen d'envergure — **environ 20 000 milliards d'euros** — où la concurrence loyale est essentielle pour le bien commun. Au lieu d'être encouragé, ce projet a été attaqué, étouffé, et détruit par des moyens qui ne relèvent plus de la maladresse mais de la stratégie.

Qui peut organiser, coordonner et exécuter ce type d'atteintes ? Voici, sans détour, la liste des actes qui ont été commis contre moi — succincte, brute, sans commentaire juridique — pour que chacun comprenne la nature de l'agression et l'échelle du risque :

- Qui peut organiser le **détournement de fonds publics** locaux et nationaux (dont une part européenne) pour financer des opérations de surveillance, de harcèlement et d'entrave ?
- Qui peut **bloquer** pendant des années toutes les procédures judiciaires initiées légitimement contre des tiers ou pour la défense d'un droit ?
- Qui peut **retirer l'autorité parentale** ou provoquer des mesures sociales contraires aux faits et sans base probante sérieuse ?
- Qui peut **forcer la vente** d'un bien immobilier stratégique au profit d'un proche d'un responsable politique, en contournant treize ans d'obstacles légitimes ?
- Qui peut **priver** un entrepreneur de l'accès au système bancaire (cartes, crédits, facilités) pendant 10 à 15 ans ?
- Qui peut **organiser des piratages** simultanés de tous les outils numériques (courriels, téléphones, GPS, serveurs) précisément aux moments critiques des dossiers ?

- Qui peut **orchestrer des sabotages matériels** (comportement anormal des véhicules, accidents pouvant être mortels étranges) au moment des rendez-vous sensibles ?
- Qui peut **déposer des résidus explosifs** sur des effets personnels après un contact forcé en zone aéroportuaire ?
- Qui peut **faire disparaître des courriels** importants ou empêcher la réception de messages stratégiques provenant d'avocats, médias ou investisseurs ?
- Qui peut **prétexter des internements psychiatriques** abusifs et administrer des sédatifs sans diagnostic valable ?
- Qui peut **laisser un détenu sans médicaments vitaux** (insuline) pendant plusieurs jours, sans intervention, en dépit du risque de mort ?
- Qui peut **organiser des filatures transnationales**, mobilisant dizaines puis centaines d'agents, sur plusieurs pays en 48 heures ?
- Qui peut **introduire une personne de confiance factice** (relation affective de trois ans) destinée à extraire informations et ressources ?
- Qui peut **décourager, brider ou acheter le silence** des avocats et cabinets internationaux (réponses rares, conditions manifestement abusives) ?
- Qui peut **neutraliser les canaux médiatiques** et associatifs, empêchant toute exposition publique malgré l'ampleur des faits ?
- Qui peut **perpétuer des contrôles fiscaux et administratifs** récurrents et ciblés, destinés à ruiner la capacité d'agir ?

Ces points sont factuels, documentés dans des milliers de pièces déjà réunies. Ils ne servent pas à prononcer un jugement immédiat : ils répondent à une seule question pratique et vitale — **qui peut faire cela ?** — et indiquent que l'échelle, les moyens et la coordination nécessaires renvoient à des dysfonctionnements institutionnels et à l'usage illégitime de leviers de pouvoir, de fonds publics et de fonds Européens.

Le constat est implacable : les voies nationales ont été épuisées. J'ai saisi, alerté et demandé aide à toutes les institutions compétentes — autorités judiciaires, ordres professionnels, régulateurs, ambassades (35 contactées), médias, ONG, centaines d'avocats internationaux — et la réponse a été soit l'abandon, soit la complicité passive, soit l'inertie. Le statut de lanceur d'alerte, tel qu'il existe aujourd'hui, s'est révélé inefficace et même vain dans mon cas : il n'a pas assuré ma protection, n'a pas garanti le traitement des preuves, n'a pas permis l'ouverture d'enquêtes effectives. Ce dispositif, tel qu'il fonctionne aujourd'hui, est à réformer d'urgence : il faut en faire une protection réelle, opérationnelle et indépendante de la pression nationale.

La gravité dépasse le cas individuel : il y a un **lien direct entre la mauvaise gestion et le détournement de ressources publiques nationales (incluant des parts**

**européennes)** et la perversion du marché. Quand des fonds publics servent, même partiellement, à neutraliser l'innovation et à fausser la concurrence, ce n'est pas seulement une question française — c'est une question européenne. L'Union est copropriétaire de ces fonds ; elle a l'obligation morale et juridique d'intervenir pour assurer la bonne gestion et empêcher l'utilisation dévoyée de ressources qu'elle finance ou cofinance.

Sur le plan humain : l'impact est dévastateur. Famille brisée, enfants marqués, santé compromise, isolement social total. Sur le plan économique : un projet potentiellement structurant pour l'intérêt général a été neutralisé, entraînant des pertes de valeur considérables pour le marché européen. Sur le plan démocratique : la confiance collective s'effrite quand les contre-pouvoirs se taisent.

Face à cette urgence, la logique procédurière habituelle — saisir, attendre des mois, attaquer, attendre des années — est inadaptée. Quand on a une blessure profonde sur le champ de bataille, on soigne d'abord ; on mène ensuite l'enquête et le procès. C'est pourquoi je demande, dès maintenant et de manière impérative, **des mesures provisoires et protectrices : audition prioritaire, protection personnelle immédiate, accès sécurisé pour déposer et transmettre toutes les preuves** (coffre numérique européen certifié), gel temporaire d'actes susceptibles de fragiliser l'enquête, et activation d'un mécanisme transnational de contrôle des fonds concernés.

Concrètement, je sollicite la création sans délai d'une **Commission spéciale européenne d'urgence**, indépendante, composée d'experts judiciaires, financiers et de représentants externes neutres, avec mandat limité mais contraignant : investiguer rapidement, protéger les personnes et les preuves, ordonner des mesures provisoires à effet immédiat (gel d'avoirs, suspension d'actes administratifs, protection consulaire renforcée) et faire remonter toute obstruction à des sanctions européennes automatiques. Cette commission n'est pas un tribunal final ; c'est un organe de stabilisation et de préservation — soigner avant de juger.

Je demande également une **réforme effective du statut de lanceur d'alerte européen** : procédure d'alerte protégée, accès direct et priorisé à une entité indépendante européenne, protection matérielle et sécurisation des données déposées, et allocation de moyens d'assistance juridique d'urgence. Les mécanismes actuels, fondés sur la bonne volonté des États, ont clairement démontré leurs limites.

Mon appel est simple et pressant : **ouvrez-moi les portes demain**, auditez les pièces, protégez-moi et protégez les preuves. Si les institutions européennes ne prennent pas des mesures provisoires et rapides, tout ce que je détiens — preuves, analyses, modèle — risque de disparaître. Et avec cela, l'opportunité de corriger des dérives structurelles qui menacent la libre concurrence, la bonne gestion des fonds publics et la sécurité juridique de l'Union.

Je suis prêt à coopérer pleinement, fournir toutes les pièces, être entendu, et mettre en place tout mécanisme de vérification que vous jugerez nécessaire. Mais je ne peux pas attendre. Ma vie, mes preuves et l'intérêt public exigent une action immédiate.

Ce texte est un cri. C'est aussi une main tendue : mettez en place les mesures d'urgence ; ensuite, nous ferons toute la lumière, nous porterons les responsabilités devant les juridictions compétentes et nous bâtirons les réformes nécessaires. Mais d'abord, protégez. D'abord, soignez. D'abord, empêchez que le système continue à s'auto-dévoré.

Pierre Deglaire

Dubaï —23 Octobre 2025

**Pierre Deglaire**

7 Rue Guillaume Apollinaire

33700 Mérignac France

Tél. : +33 6 63 90 13 01

Courriel : [pierre.deglaire@gmail.com](mailto:pierre.deglaire@gmail.com)

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Deglaire', written in a cursive style.